Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 04 Sep 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1669

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
PROJETS EDUCATIFS ET DECROCHAGE SCOLAIRE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 980021U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

C. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1669 M
1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳(1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jacques LEFERE Date et signature (2)

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
..Formation continuée des enseignants : projets éducatifs et décrochage scolaire

CODE (3)	9800 2A V 36 C1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

✳(1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	✳	Pédagogique	●
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25/06/96

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s) 1 (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..1.... page(s) 1 (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..2... page(s) 2 (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1.... page(s) 1 (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9800 21 V 3 6 C1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	**Classement du(des) cours** (2) (4)	**Code U** (2) (5)	**Nombre de périodes** (2)
Théorie : approche des enfants du Quart-Monde ou en décrochage	CT	B	10
Méthodologie : * Analyse de cas	CT	F	10
Méthodologie : * Stratégies positives et projets pédagogiques	CT	F	30
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	6
		Total des périodes	56

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis différé V. annexe
AF remarque rencontrée

30 -08- 1996

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 03 SEP. 1996

Signature : A. COLLINET INSP. COORD.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Projets éducatifs et décrochage scolaire

Finalités de l'Unité de Formation

Finalités générales :

Conformément à l'article 7, & 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, l'Unité de Formation permettra de:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières:
Cette U.F. vise à

* Sensibiliser les enseignants de l'enseignement primaire et secondaire à la population défavorisée, afin qu'ils soient capables de déceler les décalages socioculturels entre la culture du milieu de vie et la culture scolaire.
* Leur permettre d'identifier la population touchée par la pauvreté ou marginalisée, afin de pouvoir tenir compte des problèmes spécifiques à ces enfants et adolescents dans la mise en place de projets (lutte contre l'exclusion sociale, par la lutte contre l'exclusion scolaire.
* Donner aux enseignants des outils leur permettant de faire place à ces enfants dans les projets à programmer, mener et évaluer.
* Mettre en évidence les repères et les valeurs véhiculées dans les familles pauvres afin de permettre à l'enfant de s'intégrer dans le milieu scolaire et de se positionner par rapport aux objectifs d'une Institution scolaire qui le reconnaisse.
* Permettre aux enseignants d'analyser les relations de l'enfant à l'école, et leurs propres comportements professionnels à la lumière de cette analyse, afin de pouvoir mieux évaluer l'impact de ce qu'ils disent, font , transmettent, et ajuster leur pratique.
* Favoriser l'acquisition d'une approche permettant à un maximum d'enfants d'atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques fixés.

Annexe 2

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Projets éducatifs et décrochage scolaire

Capacités préalables requises

Cette Unité de Formation est réservée aux enseignants porteurs des titres prévus par la législation en matière de subvention traitement pour assurer une charge de cours dans l'enseignement primaire ou secondaire de plein exercice.

Annexe 3

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Projets éducatifs et décrochage scolaire

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Néant.

Annexe 4

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Projets éducatifs et décrochage scolaire.

Programme des Cours

D'une manière générale, l'étudiant sera capable

MATIÈRES	CAPACITÉS A DÉVELOPPER
	L'étudiant sera capable de:
1. Les enfants du Quart-Monde comme point de repère d'une **école pour tous.**	* Dresser une ou des images du Quart-Monde * Décrire et analyser des situations concrètes vécues comme spécifiques au Q-M. * Tirer parti de cette recherche pour éclairer des situations de décrochage vécues en classe, quelle qu'en soit la cause. (drogue, violence,...)
2. Préjugés et images de l'autre: relativisation des concepts	* Déceler et analyser les comportements et les pratiques basés sur les préjugés et les croyances, dans le milieu familial et dans le milieu scolaire. * Relativiser les comportements des enfants et des familles en les replaçant dans leur contexte.
3. Le langage de l'école: malentendus et incompréhensions.	* Tenir compte des distorsions possibles entre le langage de la famille et celui des apprentissages scolaires. * Diversifier ses modes de communication et d'évaluation afin de respecter les différents styles cognitifs des enfants et leurs rythmes d'apprentissage. * Exploiter l'évaluation formative comme outil d'apprentissage et d'évolution. * Identifier les réelles difficultés rencontrées par l'élève au plan de la langue de l'enseignement et lui proposer des méthodes d'apprentissage et de remédiation adaptées .
4. Représentations du « décrochage scolaire »	*Décrire la situation scolaire en Communauté Française et dans sa région, aux plans de l'échec et du décrochage. * Déterminer les facteurs de décrochage scolaire et découvrir comment l'école peut renforcer ou enrayer ces facteurs.
5. L' « accrochage « scolaire	*Déterminer par quels facteurs de décrochage les enfants du Quart-Monde sont touchés et découvrir comment l'école peut agir. * Reconnaître en quoi cette analyse peut être un apport pour toute sa démarche pédagogique. . * Déterminer quelles méthodes ou actions mettre en oeuvre pour favoriser la participation de l'élève à son projet de formation et lui garantir ainsi un réel parcours scolaire

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: PROJETS EDUCATIFS ET DECROCHAGES SCOLAIRES

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver les capacités suivantes

à propos d'un ensemble de situations scolaires vécues ou décrites, éclairées par des apports théoriques

- **analyser et évaluer**
  - *les distorsions pour les enfants défavorisés,*
    entre leur héritage culturel ,et la culture privilégiée à l'école;
    entre le langage de leur famille et celui des apprentissages scolaires;
    entre les pratiques familiales et les attentes que l'école formule à leur égard
  - *les comportements scolaires des enfants en repérant les comportements découlant des décalages socio-culturels ainsi que les ressources à exploiter*
  - *les différences de niveau de départ, de motivations, de rythmes ou de styles d'apprentissage-* comme étant, non des écarts à la norme mais bien des données propres aux enfants concernés avec lesquelles il faut compter pour élaborer un projet pédagogique et les méthodes de travail qui en découlent;,
  - *ses propres comportements, ses pratiques, ses croyances* afin de les relativiser ou de les réajuster

à partir d'un travail personnel écrit ou oral

- **appliquer l'analyse à la réalité de son école**
- **et fixer , dans le cadre d'une situation choisie, vécue ou décrite (situation d'un enfant ou d'un groupe d'enfants)**
  - *un objectif d'action éducative et pédagogique* - afin d'assurer à l'enfant ou au groupe d'enfants la valorisation optimale de son (leur) potentiel
  - *les étapes à parcourir , les conditions à garantir et les moyens à mettre en oeuvre* pour atteindre cet objectif
  - *les critères sur lesquels il basera l'évaluation de son action et par rapport auxquels il définira les nouveaux moyens à utiliser ou les modifications à apporter aux méthodes envisagées*
- **synthétiser et modéliser , en proposant**
  - *une stratégie d'enseignement dont l'objectif est la réussite des apprentissages pour tous et chacun, mettant en oeuvre une pédagogie active, fonctionnelle et différenciée*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes:

- cohérence des stratégies et des moyens envisagés avec l'objectif poursuivi;
- pertinence et faisabilité des choix d'action;
- précision et valeur de la mise en relation des concepts développés comme pédagogie active, fonctionnelle et différenciée;
- adéquation des pratiques pédagogiques mises en oeuvre;
- sens de l'adaptabilité à l'évolution de l'environnement et à la diversité des partenaires potentiels;
- originalité et multiplicité des méthodes envisagées;
- pertinence des modes d'autoévaluation et d'évaluation envisagés;

- esprit de synthèse;
- clarté dans la formulation des objectifs;

Annexe 6

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Projets éducatifs décrochage scolaire

Profil des Chargés de Cours

Experts reconnus comme personnes - ressources dans le domaine de la pédagogie active et du projet , du décrochage scolaire et/ou du travail social avec les familles pauvres ou les populations en situation précaire.

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS: PROJETS ÉDUCATIFS ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE
CEPEONS
LEFERE
Code: 98 00 21/ U/ 36/ C1
dossier : 1669 U

Annexe 5: CAPACITÉS TERMINALES

Il y a confusion dans les notions de maîtrise et de réussite.
un degré de maîtrise suffisant est une expression qui manque de précision.
il en va de même de l'expression le seuil de maîtrise.
Je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

• Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.
La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

• La fixation des capacités terminales conduit à préciser **le seuil de réussite** de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

• que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

• quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

• quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.

En bref cette annexe devrait se présenter de la xmanière suivante
Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte de...

Le seuil de réussite ou le degré de maîtrise minimum, sera atteint si l'étudiant ...

Gotovitch

Louise GOTOVITCH
19/08/96